

Séance Plénière du 6 juillet 2009
Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Agenda 21
Intervention de Jean-Paul GLEMAREC, Conseiller général délégué à l'Energie

Le Plan CLIMAT/ ENERGIE du Cg 29

Monsieur le Président, chers collègues

Mon propos se situera à la croisée d'un bilan d'étape de notre Agenda 21 où les questions du climat et de l'énergie n'avaient pas été complètement formalisées et la perspective du futur Agenda que nous n'avons pas attendu puisque notre assemblée a adopté un Plan Climat/Energie pour le Finistère en janvier dernier. Et il est clair que les actions de ce plan qui s'initialisent constitueront des éléments forts du futur Agenda tant la non-durabilité de nos modes et niveaux de production et de consommation énergétiques s'avère chaque jour de plus en plus évidente. Les évolutions climatiques, avec leurs cohortes de mutations et de migrations constatées ou programmées l'attestent si besoin était.

Je ne reviendrai pas sur les actions entreprises dans l'Agenda 21 en matière de déplacements, d'habitat public et privé, d'aides à l'agriculture ou à la pêche ou en direction du grand public pour son information. Des collègues les ont déjà évoquées et nous prenons acte des points forts soulignés dans la notation extra-financière.

Le Plan Climat/Energie du Conseil Général du Finistère constitue désormais l'élément fédérateur et intégrateur de nos actions en faveur du climat qui passent pour l'essentiel par la recherche d'une plus grande sobriété énergétique, par le soutien accru aux énergies renouvelables et décentralisées tout en demeurant extrêmement attentif à ne pas entraver le développement durable de notre territoire au motif de ressources énergétiques insuffisantes ou difficilement mobilisables.

S'agissant des perspectives, la plupart des actions sont dessinées dans le Plan Climat/Energie. Elles se situent bien évidemment en complément de l'action des instances compétentes en matière d'énergie.

Le diagnostic énergétique de l'ensemble de nos bâtiments (800 000 m2) vient de s'achever et le plan d'action est en cours d'élaboration.

Les aides à l'habitat public et privé comme celles en direction des collectivités pour leurs équipements verront leur « thermo-conditionnalité » renforcée.

Nos actions en faveur des transports collectifs bien reconnues s'étendront en renforçant l'intermodalité.

Notre soutien aux différentes formes de production d'énergie renouvelable et décentralisée s'amplifiera, valorisant au mieux notre potentiel loco-régional fait de biomasse, de vent, en investissant plus particulièrement dans le champ des énergies marines. Ces différentes sources d'énergie sont par ailleurs très prometteuses en terme d'emplois pour leur mise en œuvre.

Dans le dialogue avec les acteurs économiques (agriculture, pêche, chambres consulaires, CAPEB...) nous demeurons très attentifs afin de les accompagner le cas échéant dans la résolution des problèmes énergétiques qu'ils peuvent rencontrer tout en restant porteur des préoccupations climatiques qui donnent cohérence à nos politiques sectorielles. Et, n'en déplaise à nos collègues de l'Alliance, nos modalités d'intervention font toujours l'objet d'échanges avec les professionnels ou les associations avant d'être arrêtées, comme l'indiquait Michaël QUERNEZ tout à l'heure.

Le Conseil général continuera de soutenir les acteurs qui participent au difficile travail d'information de nos concitoyens intéressés à connaître les bonnes pratiques et au travail encore plus ardu de convaincre de faire autrement ceux qui n'en ont cure. Et les motifs de résister au changement sont nombreux, et pas seulement financiers.

Enfin, et je l'ai gardée pour la fin alors qu'elle constituait le 1° volet de notre Plan Climat/Energie, la question de la sécurisation de notre approvisionnement électrique régional continuera d'être au centre de nos préoccupations dans les mois à venir comme elle l'est pour la Conférence Territoriale bretonne depuis de nombreuses semaines, Conférence dans laquelle nous nous sommes particulièrement investis.

La Conférence territoriale vient d'adopter un avis qui va être transmis au ministre en charge de l'énergie, énergie qui est une compétence de l'Etat.

S'appuyant sur un constat partagé concernant les spécificités bretonnes, les collectivités se sont concertées pour promouvoir un véritable « pacte électrique breton » car c'est bien à cette échelle que doivent s'appréhender pour l'essentiel les hypothèses de solution, d'un pacte qu'elle souhaite voir reconnu par l'Etat et à la mise en œuvre duquel elles espèrent être associées, y compris pour les études complémentaires à mener.

S'articulant prioritairement sur la maîtrise de la demande – de la demande en pointe notamment- et sur la mobilisation accrue des potentiels renouvelables de la Bretagne, l'avis décrit des scénarios tous marqués de la volonté d'inscrire dans les faits les préceptes du développement durable qui me semblent bien partagés dans notre région. Cela n'était en rien évident jusque lors.

Pour conclure, je voudrais rappeler que, malgré les actions initiées, malgré les aides nouvelles à l'étude et même en y ajoutant quelques unes de celles que Jean-Claude PIERRE vient de nous suggérer à l'instant, nous aurons à vaincre la plus grande des inerties qui est celle des mentalités. Nous mesurons bien l'important travail de sensibilisation, d'information, de pédagogie qui doit être déployé pour que les différents acteurs adoptent un comportement plus responsable bénéficiant à la planète.

C'est une des perspectives fortes qui s'inscrira dans notre futur Agenda 21.